

	<b>Secret professionnel dans le métier d'infirmier: garantir la confiance</b>	Sérgio Deodato	<b>Sérgio Deodato</b>
	Área: 23 Déontologie/droits de l'homme		
<p>La relation professionnelle de l'infirmier est établie dans un contexte de grande proximité avec les personnes. Inhérent à cette relation de soins, l'infirmier prend connaissance d'informations concernant la vie des personnes. La confiance est la base pour le partage de ces informations par les clients et constitue aussi le fondement moral pour la garde du secret.</p> <p>Dans le sein de cette relation, l'infirmier suppose le secret mange devoir, à travers le secret professionnel. Au Portugal, le secret professionnel constitue un devoir déontologique. Dans son accomplissement l'infirmier doit garder secret sur toute les informations qui auront connaissance, indépendamment de la source.</p> <p>Ce régime qui considère sujet à secret tout les informations auxquelles il a eu accès, peut donner lieu à des conflits quand l'infirmier est appelé à partager des informations confidentielles pour se protéger troisièmes. Telles situations, impliquent une prise de décision, dans le but de trouver des solutions, de l'éthique, déontologique et juridiquement ajustées. Nous aborderons le régime déontologique portugais concernant le secret professionnel, dans la pondération entre les devoirs de l'infirmier, des droits des personnes leur cliente et des droits des éventuels troisièmes impliqués.</p> <p>À la relation de confiance établie entre la personne-client et l'infirmier, nous rejoignons dans la réflexion le problème de la nature absolue ou relative, du devoir de secret et de la protection des données personnelles, notamment face aux nouvelles technologies d'informations.</p> <p>Nous explorerons les fondements moraux qui supportent l'interprétation des devoirs professionnels relatifs à la garde de secret et à leur relation avec le cadre juridique du pays.</p>			
	Data 02/07/2009	Sala 21 ABC	Hora 16:00 (16:00 – 17 :20)